



# COMMISSION REGIONALE DE L'ARBITRAGE

## Modifications aux Lois du Jeu Saison 2016/2017

**Modifications Lois du Jeu**



# COMMISSION REGIONALE DE L'ARBITRAGE

## Loi 3 :

- Les entraîneurs et autres officiels inscrits sur la feuille de match sont des « **Officiels d'équipe** ».

Si le jeu est interrompu par un officiel d'équipe, un remplaçant, un remplacé, un exclu, le jeu reprendra par un CFD ou pénalty.

*Si le ballon se dirige vers le but et que l'interférence n'empêche pas le joueur de l'équipe qui défend de jouer le ballon, le but est accordé si le ballon franchit la ligne de but (même s'il y a eu contact avec le ballon) à moins que le ballon n'entre dans le but adverse. (Même application de la règle si l'interférence est commise par un « agent extérieur »).*

- Les personnes non inscrites sur la feuille de match sont des « **Agents extérieurs** ».

### Cas de surnombre :

Lorsqu'un but est marqué par une équipe en surnombre

- Par l'équipe irrégulière contre l'équipe régulière: But refusé, **reprise CPB**
- Par l'équipe régulière contre son camp : But refusé, **reprise CPC**

# Modifications Lois du Jeu

## Loi 4 :

### Perte de la chaussure :

Si le joueur perd accidentellement sa chaussure, il doit remettre son équipement en conformité rapidement ou au premier arrêt de jeu. Toutefois, s'il a continué son action, et qu'un but venait à être marqué, y compris par lui-même, le **but sera accordé**.

### Equipement :

Pour les joueurs qui portent un cuissard, celui-ci devra être d'une couleur identique à la couleur dominante du short ou de la partie inférieure du short.

Les joueurs d'une même équipe devront porter des cuissards de la même couleur.

Le même procédé est en application pour les sous-manches.

*Pour ce short, le joueur peut porter soit un cuissard jaune, soit un cuissard noir.*



## Loi 5 :

### Joueur blessé:

Un joueur blessé peut être soigné sur le terrain et ne devra pas sortir **S'IL** a été blessé suite à une faute physique pour laquelle **le fautif a été averti ou exclu.**

Si les soins ne peuvent être effectués **rapidement**, le joueur blessé quittera le terrain.

Une fois que tout le monde est prêt à reprendre le jeu, il est estimé que le temps d'attente pour les soins ne doit pas excéder 20 à 25 secondes.

### Gestuelle de l'Avantage :

Un signal avec un bras est autorisé.

Le signal avec les deux bras à l'horizontale reste aussi en application .



Avantage (1)



Avantage (2)

## Loi 8 :

### Coup d'envoi :

Le ballon est en jeu dès qu'il a été botté et a clairement bougé.  
Le ballon peut être botté dans n'importe quelle direction.

**Autorisé**



### Balle à terre :

Pour qu'un but soit validé après une Balle à Terre, il faut que le ballon ait été touché par au moins deux joueurs. Si ce n'est pas le cas :

- CPB si le but est marqué dans le camp adverse
- CPC si le but est marqué contre son camp

## Loi 10 :

### Epreuve des Tirs au but :

S'il n'y a pas d'éléments extérieurs qui perturbent le choix d'un but (état du terrain, sécurité...), l'arbitre fera un **tirage au sort pour choisir le but sur lequel les TAB seront exécutés**, décision sur laquelle il n'est possible de revenir que pour des raisons de sécurité ou si le but ou la surface de jeu devient inutilisable.



### L'arbitre n'a pas à être informé de l'ordre des tireurs.

### Cas de supériorité numérique :

- Egaliser le même nombre de tireurs avant l'épreuve (pas de changement).
- **Pendant l'épreuve**, si une équipe se retrouve en supériorité numérique, elle devra réduire son nombre de joueurs afin d'être à égalité numérique avec l'équipe adverse et en informer l'arbitre.



# COMMISSION REGIONALE DE L'ARBITRAGE

## Loi 10 :

### Blessure Gardien de but :

Dans le cas où le gardien de but se blesse pendant l'épreuve des tirs au but, il peut être remplacé :

- par un remplaçant n'ayant pas pris part au jeu (à condition que les 3 changements n'aient pas été effectués).
- par un des joueurs titulaires participant à l'épreuve des tirs au but.
- **par un joueur retiré (hors exclu) de l'épreuve des tirs au but qui peut revenir.**

**Modifications Lois du Jeu**

## Loi 11 :

### Participation active du joueur:

Un joueur doit être sanctionné hors-jeu lorsqu'il commence à prendre une part active.

Si au départ de l'action, le joueur est en position de hors-jeu dans le camp adverse, mais que l'infraction est sanctionnable dans son propre camp, le CFI sera joué dans le camp du joueur fautif.

Un défenseur quitte le terrain sans la permission de l'arbitre, il est considéré comme étant sur la ligne de but ou de touche :

- pour toute situation de HJ jusqu'au prochain arrêt de jeu.
- ou jusqu'à ce que l'équipe qui défend ait joué le ballon en direction de la ligne médiane et que le ballon ait quitté la surface de réparation.





## Loi 12 :

### Anéantissement :

Faute commise par adversaire dans sa surface de réparation :

**Pénalty + AVT**

**Sauf** si la faute commise consiste à Tenir, Tirer ou Pousser un adversaire.

En résumé, si le gardien de but ou le défenseur a tenté de jouer le ballon par un tacle (ou sortie du GB), le fautif sera averti.

Par contre, si la faute (tacle, engagement...) est passible d'un carton rouge (Faute grossière, acte de brutalité), exclusion du fautif.

Pour les fautes d'anéantissement commises en dehors de la surface de réparation, pas de changement.



*Le gardien tacle l'attaquant en tentant de jouer le ballon, il sera averti.*



# COMMISSION REGIONALE DE L'ARBITRAGE

## Loi 12 :

### Motif d'exclusion:

« **Acte de brutalité** » remplace le « ~~comportement violent~~ ».

### Faute commise en dehors du terrain, ballon en jeu :

*Si, dans l'action de jeu, un joueur quitte le terrain et commet une faute contre un autre joueur, le jeu reprendra par un coup franc exécuté sur le point de la limite du terrain le plus proche de l'endroit où la faute a été commise. Si la faute est passible d'un coup franc direct et si ledit point se trouve sur une des parties de la ligne de but délimitant la surface de réparation, l'arbitre accordera un pénalty.*

### Faute commise par un joueur à l'intérieur du terrain, ballon en jeu :

Si la faute est sanctionnable d'un CFD contre un adversaire, **partenaire, remplaçant, arbitre, officiel d'équipe** :

- Reprise par **CFD ou Pénalty**

# Modifications Lois du Jeu



# COMMISSION REGIONALE DE L'ARBITRAGE

## Loi 13 :

### Coups francs :

Pour les CF joués à deux (même chose pour les CPC), le ballon est en jeu quand il a été botté et a **clairement** bougé.

*Un joueur qui pose le pied sur le ballon qui n'a pas bougé, celui-ci n'est pas considéré comme étant en jeu.*

## Loi 14 :

Si le gardien de but quitte sa ligne de but avant le botté et que :

- le but est marqué : But accordé
- le but n'est pas marqué : CPR à refaire + **Avertissement**

# Modifications Lois du Jeu



# COMMISSION REGIONALE DE L'ARBITRAGE

## Loi 15 :

### Exécution Rentrée de touche :

Si le joueurs adverse à l'exécutant se trouve à moins de 2 mètres, et gêne ou distrait l'exécutant :

- Avertissement au fautif pour comportement antisportif
- **Reprise CFI à l'endroit du fautif**